



Guide des contributions et aides financières

du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère

Le SDEE

Le SDEE de la Lozère a été créé en 1950 par les communes du département afin d'assurer la bonne gestion de leurs réseaux électriques. Syndicat mixte fermé, il regroupe les 152 communes de Lozère et 9 EPCI.

À la demande de ses membres, le Syndicat a au fil du temps développé de nouvelles compétences et compte aujourd'hui 10 domaines d'intervention : électrification, éclairage public, environnement, eau et assainissement, voirie, mobilité électrique, énergies renouvelables, chaleur renouvelable, achats groupés d'énergie et efficacité énergétique.

Dans un département rural comme la Lozère, grâce à la mutualisation qu'il permet, le SDEE contribue au bon fonctionnement de différentes missions de service public et participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire.

Au-delà des moyens humains qu'il met à disposition de ses collectivités adhérentes, le Syndicat participe également au financement de travaux et prestations relevant de ses domaines d'intervention.

Pour faciliter la lecture de l'ensemble de ces dispositifs, le SDEE a souhaité élaborer un document de synthèse qui répertorie les contributions et aides financières qu'il propose.

Ce guide est établi sur la base des délibérations du Comité syndical et a donc vocation à être régulièrement actualisé. Il est disponible sur le site internet du SDEE (www.sdee-lozere.fr).

Sommaire

Electrification rurale	3
Eclairage public	8
Environnement	12
Eau et assainissement	16
Infrastructures de recharge pour véhicules électriques	19
Energies renouvelables	21
Chaleur renouvelable	23
Efficacité énergétique	25



SDEE
de la Lozère

Electrification rurale



territoire
d'énergie
LOZÈRE

Electrification rurale

Bénéficiaires

Communes rurales au sens de l'électrification ou demandeur d'un raccordement électrique situé sur le périmètre d'une commune rurale



1. Extension de réseau

Nature des travaux			Participation commune ou demandeur	Aide SDEE
Bâtiment d'habitation, professionnel (hors agricole et artisanal), projet communal ou intercommunal, lotissement privé et immeubles collectifs	Puissance ≤ 36 kVA	De 0 à 100 ml	Forfait de 1 000 €	Montant des travaux après déduction de la participation due
		De 100 à 300 ml	20 € / ml	
		au-delà de 300 ml	30 € / ml	
	36 kVA < puissance < 120 kVA	jusqu'au réseau basse tension le plus proche	40 € / ml	
		si renforcement ou création départ spécifique	+ 25 € / ml	
	120 kVA ≤ puissance ≤ 250 kVA, jusqu'au poste le plus proche		40 € / ml	
Bâtiment agricole ou artisanal	Puissance ≤ 36 kVA	De 0 à 100 ml	0 €	100% Montant des travaux après déduction de la participation due
		De 100 à 200 ml	11 € / ml	
		au-delà de 200 ml	25 € / ml	
	36 kVA < puissance < 120 kVA	jusqu'au réseau basse tension le plus proche	25 € / ml	
		si renforcement ou création départ spécifique	+ 11 € / ml	
	120 kVA ≤ puissance ≤ 250 kVA, jusqu'au poste le plus proche		25 € / ml	
Lotissement privé (câblage de la desserte intérieure, hors génie civil)			60% du montant HT des travaux	40% du montant HT des travaux, avec génie civil remis par le lotisseur

Electrification rurale

Bénéficiaires

Communes rurales au sens de l'électrification ou demandeur d'un raccordement électrique situé sur le périmètre d'une commune rurale



1. Extension de réseau (suite)

Nature des travaux		Participation commune ou demandeur	Aide SDEE
Lotissement communal ou zone artisanale (hors génie civil)	jusqu'à 30 000 € HT de travaux	25% du montant HT des travaux	75% du montant HT des travaux avec génie civil remis par la collectivité. Gaines et grillage avertisseur fournis par le SDEE
	au-delà de 30 000 € HT de travaux	60% du montant HT des travaux	40% du montant HT des travaux avec génie civil remis par la collectivité. Gaines et grillage avertisseur fournis par le SDEE
Autres raccordements		60% du montant HT des travaux	40% du montant HT des travaux

2. Renforcement de réseau

Nature des travaux	Participation commune	Aide SDEE
Création de postes de transformation, changement de conducteurs	0 €	100%

Electrification rurale

Bénéficiaires

Communes rurales et urbaines*
au sens de l'électrification



3. Dissimulation de réseau

Nature des travaux		Participation commune	Aide SDEE	
Réseau basse tension (travaux de génie civil et/ou câblage)	Jusqu'à 200 000 € HT de travaux / an	40% du montant HT des travaux	60% du montant HT des travaux dans la limite de 2 000 € par branchement existant	<u>Cas des travaux réalisés en coordination</u> : dans le cadre d'un groupement de commandes entre la commune et le SDEE, le concours financier du SDEE porte sur les surlargeurs de tranchées, pose des gaines et encastrement de coffrets. La réfection de la chaussée reste à la charge de la commune
	Au-delà de 200 000 € HT de travaux / an	60% du montant HT des travaux	40% du montant HT des travaux dans la limite de 2 000 € par branchement existant	
Réseau moyenne tension (travaux de génie civil et/ou câblage)		40% du montant HT des travaux	60% du montant HT des travaux (les plus-values pour impératifs techniques sont intégralement prises en charge par le SDEE)	<u>Cas des dissimulations de réseaux secs uniquement</u> : sous réserve d'un zonage d'assainissement non collectif
Génie civil réalisé par la commune		100% (hors fournitures remises par le SDEE)	Fourniture des gaines et grillages avertisseur	

* Pour les communes urbaines, maximum un chantier par an, dans le respect des dispositions de la convention « article 8 » conclue avec Enedis

Electrification rurale

Bénéficiaires

Communes rurales au sens de l'électrification ou demandeur d'une installation de production d'électricité autonome



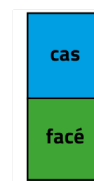
4. Sécurisation de réseau

Nature des travaux	Participation commune	Aide SDEE	
Travaux de génie civil et de câblage	0 €	100%	Travaux réalisés en coordination : dans le cadre d'un groupement de commandes entre la commune et le SDEE, le concours financier du SDEE porte sur les surlargeurs de tranchées, pose des gaines et encastrément de coffrets. La réfection de la chaussée reste à la charge de la commune
Travaux de câblage (enfouissement du réseau ou pose de câble isolé en remplacement des fils nus)	0 €	100%	
Dépose de fils nus hors service (absence d'abonnés)	0 €	100%	Engagement du SDEE à rétablir le raccordement au réseau à ses frais, en cas de rénovation du bâti existant ou d'une construction nouvelle sur le tronçon de ligné déposé, dans un délai de 5 ans à compter de la date de dépose

5. Alimentation en énergie solaire d'un site isolé

Nature des travaux	Participation commune ou demandeur	Aide SDEE
Création d'une installation de production d'électricité autonome	35% du montant HT des travaux	65% du montant HT des travaux, sous réserve de la réalisation d'une étude spécifique

Les participations du SDEE intègre les contributions perçues du FACE et d'Enedis





Eclairage public



territoire
d'énergie
LOZERE

Eclairage public

Bénéficiaires

Communes rurales ou EPCI* ayant confié au SDEE la gestion de leur éclairage public



1. Programme de sobriété et d'efficacité énergétique

Nature des travaux		Participation commune	Aide SDEE	
Armoires de commande	Installation ou remplacement d'une armoire de commande vétuste alimentée par un branchement avec comptage (fourniture et pose), y compris horloge	Montant des travaux après déduction de la participation du SDEE	300 € par armoire	Aide conditionnée à :  la mise en place d'une coupure en milieu de nuit d'au minimum 6h et pendant 3 ans  l'engagement d'un programme de rénovation des points lumineux sous 3 ans, sauf si l'ensemble des points lumineux installés sur une armoire sont déjà d'une puissance inférieure à 80W  une participation de la commune de 20% minimum du coût HT des travaux
	Installation ou remplacement d'une armoire de commande vétuste alimentée par un branchement sans comptage (fourniture et pose), y compris horloge		600 € par armoire	
	Remplacement d'une cellule photoélectrique par une horloge astronomique (fourniture et pose)		110 € par horloge	
Lanternes énergivores	Remplacement d'une lanterne énergivore > 80W (fourniture et pose), y compris boîtier de raccordement, console, crosse et/ou potence	Montant des travaux après déduction de la participation du SDEE	200 € par lanterne	
	Bonus pour une lanterne alimentée par un branchement sans comptage		100 € par lanterne	
	Installation d'un dispositif d'abaissement individuel de puissance (fourniture et pose)		70 € par lanterne	

* Pour les EPCI, uniquement pour les installations situées sur le périmètre des communes rurales

Eclairage public

Bénéficiaires

Communes rurales ou EPCI* ayant confié au SDEE la gestion de leur éclairage public



2. Extension ou renouvellement du réseau

Nature des travaux	Participation commune	Aide SDEE	
Travaux de génie civil et câblage (installation de chantier, tranchée, massifs, gaines, câbles...) et autres travaux d'aménagement ponctuels (mâts autonomes, détecteurs de présence...)	Montant des travaux après déduction de la participation du SDEE	30% du montant HT des travaux	Dans la limite de 60 000 € HT de travaux par an (avec possibilité de lissage, soit un maximum de 180 000 € HT de travaux sur 3 ans)
Installation ou remplacement d'un point lumineux « complet » type rutier (fourniture et pose de candélabre > 6 m ou potence, crosse, lanterne neuve ou de récupération et boîtier de raccordement)		350 € par point lumineux	
Installation ou remplacement d'un point lumineux « complet » type ambiance (fourniture et pose de candélabre ≤ 6 m ou potence, crosse, lanterne neuve ou de récupération et boîtier de raccordement) ou d'une borne d'éclairage		250 € par point lumineux	
Installation ou remplacement d'une lanterne sans candélabre (fourniture et pose), y compris boîtier de raccordement, console, crosse et/ou potence		200 € par lanterne	
Installation ou remplacement d'une armoire de commande alimentée par un branchement avec ou sans comptage (fourniture et pose)		300 € par armoire	

3. Travaux d'éclairage public réalisés dans le cadre d'un enfouissement du réseau public du distribution d'électricité

Nature des travaux	Participation commune	Aide SDEE	
Travaux de génie civil, hors câblage , réalisés lors de travaux d'enfouissement du réseau électrique (installation de chantier, tranchées, massifs, gaines...)	40%	60%	La participation de la collectivité est appelée dans le cadre des fonds de concours sollicités pour la réalisation de travaux de dissimulation de réseaux

* Pour les EPCI, uniquement pour les installations situées sur le périmètre des communes rurales

Eclairage public

Bénéficiaires

Communes rurales ou EPCI* ayant confié au SDEE la gestion de leur éclairage public



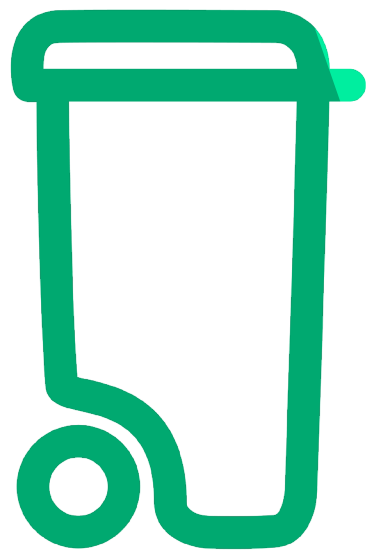
4. Programme de remplacement des néons

Nature des travaux	Participation commune	Aide SDEE	
Remplacement des néons	Montant des travaux après déduction de la participation du SDEE	50% du montant HT des travaux	Dans la limite de 250 € par point lumineux

5. Autres travaux

Nature des travaux	Participation commune	Aide SDEE	
Installation d'illuminations, projecteurs, éclairage sportif	Montant des travaux après déduction de la participation du SDEE	30% du montant HT des travaux	Dans la limite de 60 000 € HT de travaux HT par an (avec possibilité de lissage, soit un maximum de 180 000 € HT de travaux sur 3 ans)
Décorations, sonorisation, bornes de distribution d'électricité, coffrets forains, vidéosurveillance, radars pédagogiques, déplacement de points lumineux à la demande	100%	/	

* Pour les EPCI, uniquement pour les installations situées sur le périmètre des communes rurales



Environnement



SDEE
de la Lozère

**LES
CONSIGNES
DE TRI**

Dans ce
In this cont

tou

CARTONS INTERDITS

PAPIER

CITEO

Moulin de la Borie - GRANDS CAUSSES
**territoire
d'énergie**
LOZERE

Il est pré
froisser
Please
www.ob

Environnement

Bénéficiaires

Structures à compétence collecte
ou communes*



1. Equipements de collecte sélective

Nature des travaux et/ou équipements		Participation collectivité	Aide SDEE	
Colonnes de collecte sélective	Colonnes « standard »	300 € par colonne	Montant de l'équipement après déduction de la participation due	
	Colonnes métalliques avec photos	500 € par colonne		maximum 5 PAV par structure / an
	Colonnes métalliques dédiées aux cartons	500 € par colonne		10 colonnes max. / an / structure + vidage et entretien des colonnes à la charge de la collectivité
	Colonnes enterrées	Montant de l'équipement après déduction de la participation du SDEE	1 200 € HT par colonne	
Rénovation de points d'apport volontaire (PAV)	Travaux de rénovation (construction et réfection des dalles béton...)	Montant des travaux après déduction de la participation du SDEE	70% du montant HT des travaux	Plafond par point recyclage :
	Forfait main d'œuvre directement assurée par la collectivité (cas d'un PAV ≥ 3 colonnes)		800 € par PAV	3 000 € pour les nouveaux aménagements 2 000 € pour les rénovations
	Forfait main d'œuvre directement assurée par la collectivité (cas d'une colonne isolée ou d'un agrandissement < 20 m²)		400 € par PAV	Points implantés sur du foncier privé : aide accordée sous réserve d'un engagement du propriétaire foncier à assurer le libre accès au PAV pendant au moins 10 ans
	Installation ou remplacement de totem de tri	0 €	100%	

* Les communes peuvent bénéficier des soutiens du SDEE pour la mise en place de colonnes métalliques dédiées aux cartons et la rénovation de points d'apport volontaire situés sur leur périmètre

Environnement

Bénéficiaires

Structures à compétence collecte
ou communes*



2. Equipements de déchèterie

	Participation structure de collecte	Aide SDEE	
Bennes pour la collecte de déchets non dangereux	0 €	100%	Le fonctionnement de la déchèterie, le maintien en conformité du site et des équipements restent à la charge de la collectivité
Autres contenants spécifiques			
Signalétique			
Mise en place d'auvents pour les bennes à cartons	Montant des travaux après déduction de la participation du SDEE	50% du montant HT des travaux dans la limite de 2 500 € par auvent	

3. Equipements de transfert des ordures ménagères résiduelles

	Participation structure de collecte	Aide SDEE	
Trémies, caissons et compacteurs	0 €	100%	Le fonctionnement du centre de transfert, le maintien en conformité du site et des équipements restent à la charge de la collectivité

4. Autres équipements

	Participation collectivité	Aide SDEE	
Compacteurs à carton	3 200€ HT par an	Montant des prestations après déduction de la participation due	Mise en place conditionnée à un tonnage annuel collecté d'au minimum 10 tonnes. Le fonctionnement du compacteur, la fourniture de l'alimentation électrique (triphasé 12kVA), l'entretien et la sécurité du site d'implantation restent à la charge de la collectivité.

* Les communes peuvent bénéficier des soutiens du SDEE pour la mise en place de compacteurs à carton



5. Sensibilisation à la réduction et au tri des déchets

Nature des prestations	Participation collectivité ou établissement scolaire	Aide SDEE
Sacs de pré-collecte (Verre, Papier et Emballages)	0 €	100%
Autocollants pour conteneurs d'ordures ménagères		
Supports de communication : mémo-tri, stop pub, affiches, expositions...		
Actions à destination du grand public (stand ou atelier de sensibilisation lors d'un évènement ou d'une manifestation locale, dans la limite d'un plafond annuel)		
Interventions en milieu scolaire (classes de CE2 à CM2)		
Transports pour les visites scolaires du Centre départemental de traitement et de stockage des déchets de Redoundel (du primaire au lycée)		
Collecte des papiers de bureau produits par les établissements scolaires (du primaire au lycée)		



Eau et assainissement

Eau et assainissement

Bénéficiaires

Communes rurales et EPCI* ayant confié au SDEE la réalisation de prestations



1. Travaux et prestations sous contrat

Nature des prestations et/ou travaux	Participation collectivité	Aide SDEE	
		Communes rurales lozériennes population ≤ 2 000 habitants DGF	Communes rurales lozériennes, Communautés de Communes et EPCI* population > 2 000 habitants DGF
Convention de prestations AEP et Assainissement , comprenant le nettoyage et la désinfection annuels des ouvrages, des journées de technicien pour le contrôle du réseau et la gestion des plans des réseaux (avec mise à jour annuelle et accès à une solution web SIG mutualisée)	Montant des travaux et prestations après déduction de la participation du SDEE	40% du montant HT des prestations	40% du montant HT des prestations, plafonné à 9€ par habitant DGF / an
Convention pour l' entretien électromécanique des stations d'épuration (forfait annuel d'entretien préventif, hors fournitures et travaux spéciaux)		20% du montant HT des prestations	
Convention de prestations cartographiques AEP « seules » (avec mise à jour annuelle et accès à une solution web SIG mutualisée)		30% du montant HT des prestations	
Convention d'utilisation d'un logiciel de télégestion des réseaux d'eau et d'assainissement (forfait d'intégration d'un nouvel équipement au logiciel de télégestion et abonnement annuel)			

* Pour les EPCI, uniquement pour les prestations et/ou travaux réalisés sur le périmètre des communes rurales

Eau et assainissement

Bénéficiaires

Communes rurales et EPCI* ayant confié au SDEE la réalisation de prestations



2. Travaux et prestations ponctuels

Nature des prestations et/ou travaux	Participation collectivité	Aide SDEE	
		Communes rurales lozériennes population ≤ 2 000 habitants DGF	Communes rurales lozériennes, Communautés de Communes et EPCI* population > 2 000 habitants DGF
Création de réseaux d'eau et d'assainissement	Montant des travaux et prestations après déduction de la participation du SDEE	20% du montant HT des travaux dans la limite de 55 000 € HT <u>de travaux par an</u> , avec possibilité de lissage sur 3 ans (soit 165 000 € HT de travaux sur 3 ans)	20% du montant HT des travaux dans la limite de 70 000 € HT <u>de travaux par an</u> , avec possibilité de lissage sur 3 ans (soit 210 000 € HT de travaux sur 3 ans)
Entretien et dépannage de réseaux d'eau et d'assainissement			
Entretien et dépannage d'ouvrages d'assainissement collectifs et non-collectifs			
Installation de dispositifs de télégestion			
Transport d'eau potable			

* Pour les EPCI, uniquement pour les prestations et/ou travaux réalisés sur le périmètre des communes rurales



SDEE
de la Lozère

Infrastructures de recharge pour véhicules électriques



 **territoire
d'énergie**
LOZÈRE

Infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Bénéficiaires

Communes et Communautés de communes



1. Implantation d'une nouvelle borne de recharge

Nature des travaux	Participation collectivité	Aide SDEE
Implantation d'une borne normale, accélérée ou rapide d'une puissance ≤ 150 kW inscrite au Schéma Directeur de déploiement adopté par le SDEE (SDIRVE)	20% du montant HT des travaux	80% du montant HT des travaux

2. Frais annuels d'exploitation, d'entretien et de maintenance d'une borne

Nature des prestations		Participation collectivité	Aide SDEE
Fonctionnement annuel d'une borne de recharge pour véhicules électriques (exploitation, entretien et maintenance) inscrite au Schéma Directeur de déploiement adopté par le SDEE (SDIRVE)	Borne d'une puissance ≤ 22 kW	250 € HT par an	Montant des prestations après déduction de la participation due
	Borne d'une puissance > 22 kW	583 € HT par an	

La participation du SDEE pour l'installation d'une nouvelle borne intègre les contributions perçues du FACE et du programme ADVENIR



Energies renouvelables

Energies renouvelables

Bénéficiaires

Communes et
Communautés de communes



1. Installation de production d'énergie renouvelable en toiture ou sur ombrière

Nature des prestations		Participation collectivité	Aide SDEE	
Réalisation d'une étude d'opportunité	Communes rurales au sens de l'électrification	50% du montant HT des prestations	50% du montant HT des prestations	Soumis à appel à manifestation d'intérêt et dans la limite d'un projet par collectivité
	Communes urbaines au sens de l'électrification et Communautés de communes	80% du montant HT des prestations	20% du montant HT des prestations	
Accompagnement à la réalisation du projet (sélection d'un maître d'œuvre ou d'une entreprise, montage des dossiers de financement, démarches administratives, suivi de l'opération et bilan N+1)	Communes rurales au sens de l'électrification	50% du montant HT des prestations	50% du montant HT des prestations	
	Communes urbaines au sens de l'électrification et Communautés de communes	80% du montant HT des prestations	20% du montant HT des prestations	

2. Installation de production d'énergie renouvelable d'envergure

Nature des prestations	Participation collectivité	Aide SDEE	
Développement de projets d'énergie renouvelable d'envergure (des études préalables à l'obtention du permis de construire)	0 €	100% du montant des prestations	Soumis à une validation par le SDEE du projet envisagé et à la conclusion d'une convention de partenariat et d'exclusivité



Chaleur renouvelable



Chaleur renouvelable

Bénéficiaires

Communes, EPCI, établissements
publics et privés



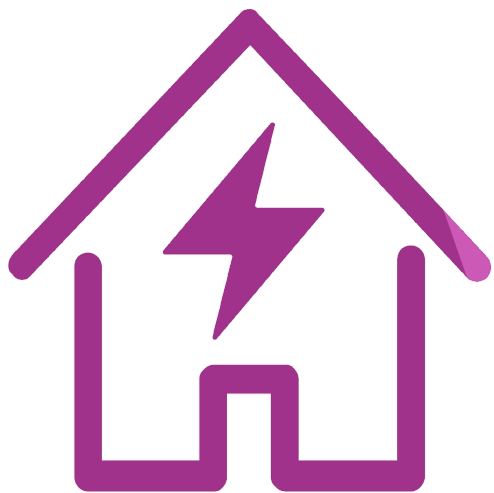
1. Installation de production de chaleur renouvelable

Nature des prestations ou travaux	Participation collectivité ou établissement	Aide SDEE
Réalisation d'une analyse d'opportunité et/ou accompagnement à la réalisation d'une étude de faisabilité	0 €	100 % du montant des prestations
Accompagnement à la réalisation du projet (conseils techniques, montage des dossiers de financement, suivi de l'opération et bilan N+1)		
Aide au développement d'une installation de production de chaleur renouvelable (financement d'études de faisabilité et aide à l'investissement, dans le cadre de la <i>gestion déléguée du Fonds Chaleur</i> confiée au SDEE par l'ADEME)	Reste à charge de l'opération, déduction faite de l'aide du Fonds Chaleur	Selon la nature du projet et les règles d'attribution du Fonds Chaleur de l'ADEME

2. Maîtrise d'ouvrage déléguée

Nature des prestations ou travaux	Participation collectivité	Aide SDEE
Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction de réseaux de chaleur (sélection d'un maître d'œuvre et des entreprises travaux, suivi des marchés, paiement des entreprises, montage des dossiers de financement) <i>Ingénierie proposée uniquement aux collectivités</i>	100% du montant des prestations	/

La gratuité de l'accompagnement du SDEE en phase amont des projets intègre
les soutiens versés par l'ADEME et le FEDER



Efficacité énergétique



Efficacité énergétique

Bénéficiaires

Communes et
Communautés de communes



1. Rénovation énergétique d'un bâtiment public

Nature des prestations		Participation commune ou EPCI	Aide SDEE	
Aide à la programmation Etude de faisabilité énergétique (aide à la décision)	Premier bâtiment	20% du montant HT des prestations	80% du montant HT des prestations	Soumis à appel à manifestation d'intérêt + aide pour les bâtiments supplémentaires réservée aux communes rurales au sens de l'électrification (communes urbaines et CC exclues)
	Bâtiment(s) supplémentaire(s)	70% du montant HT des prestations	30% du montant HT des prestations	
Accompagnement post-audit à la réalisation du projet (sélection d'un maître d'œuvre, relecture des livrables, montage des dossiers de financement, aide à la valorisation des CEE, suivi de l'opération)		50% du montant HT des prestations	50% du montant HT des prestations	
Maîtrise d'œuvre		Minimum 20% du montant HT des prestations	Maximum 80% du montant HT des prestations	Le montant de l'aide est défini en fonction de la nature du projet et des règles d'attribution du programme ACTEE Aide conditionnée à : - un usage tertiaire du bâtiment - la réalisation préalable d'un audit énergétique - une diminution d'au moins 40% des consommations d'énergie finale - la prise en compte de la qualité de l'air intérieur et du confort d'été des usagers

Efficacité énergétique

Bénéficiaires

Communes et
Communautés de communes



2. Sensibilisation aux économies d'énergie

Nature des prestations		Participation commune	Aide SDEE	
Intervention en milieu scolaire	Ecole inscrite au programme ACTEE	0 €	100%	Recensement à effectuer en fin d'année scolaire pour une mise en place à la rentrée suivante
	Ecole non-inscrite au programme ACTEE	Montant de la prestation après déduction des dispositifs de soutien mobilisables	Reversement des soutiens mobilisés	

Les participations du SDEE intègrent les contributions perçues au titre des programmes ACTEE et Eco Pousse

ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère
12 boulevard Henri Bourrillon
48000 MENDE

Tel : 04 66 65 35 01 – direction@sdee48.fr – www.sdee-lozere.fr

